

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler : Organ der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft und der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Le Collectionneur suisse : organe de la Société Suisse des Bibliophiles et de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Schweizerische Bibliophilen-Gesellschaft; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 16 (1942)

Heft: 1: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Artikel: L'office de bibliothécaire

Autor: Godet, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-387449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare

Association des bibliothécaires suisses

Nachrichten — *Nouvelles*

XVIII. Jahrgang — No. 1.

28. Februar 1942

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

L'OFFICE DE BIBLIOTHÉCAIRE

Comment on le concevait à Neuchâtel il y a deux siècles

*Communication faite à l'assemblée de l'Association des bibliothécaires suisses
à Neuchâtel, le 11 octobre 1941*

par Marcel GODET

Transportons-nous en pensée dans la première moitié du XVIII^e siècle, plus précisément en l'année 1736.

C'était l'époque où la France de Louis XV était encore l'arbitre de l'Europe, et Voltaire déjà l'arbitre des lettres et du goût. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume I^{er}, le roi-soldat, — dont le fils, Frédéric, commençait justement à correspondre avec l'auteur de la *Henriade* — régnait sur la principauté de Neuchâtel et veillait, en bon administrateur qu'il était, au bien temporel de ses sujets, tandis que le «grand» Osterwald, par son catéchisme et ses prédications, marquait l'âme de ses concitoyens d'une empreinte religieuse dont deux cents ans n'ont pas encore effacé toute trace.

Dans la capitale de la Principauté paraissait depuis quelques années un périodique mensuel qui, pendant plus d'un demi-siècle, a joué un rôle très important dans la vie intellectuelle de la Suisse française et porté bien au-delà de nos frontières le nom de Neuchâtel. Nous voulons parler du célèbre *Mercure suisse, Recueil de nouvelles historiques, politiques, littéraires et curieuses*, fondé en 1732 par Louis Bourguet qui le dirigea jusqu'à sa mort en 1742. Français d'origine, naturalisé neuchâtelois, Bourguet était profes-

seur de philosophie et de mathématiques, géographe, géologue, minéralogiste, archéologue, numismate, linguiste (spécialiste de l'étrusque) et passionné bibliophile. Membre de l'Académie des sciences de Paris et de celle de Berlin, ami de Scheuchzer, correspondant de Réaumur, de Leibnitz, de Bernoulli et de tous les savants les plus éminents de son temps, il était un de ces esprits encyclopédiques qui, comme plusieurs de ses contemporains, nous confondent par leur universalité. On sait que son *Mercur*, dont il recrutait des collaborateurs à Genève et à Lausanne aussi bien qu'à Berne et Bâle, vécut sous divers titres, notamment sous celui de *Journal helvétique*, jusqu'en 1784 et forme une collection qui ne compte pas moins de 148 volumes.

Or, le numéro du mois de juillet 1736 contient un article anonyme qui mérite bien, nous paraît-il, d'être tiré de l'oubli en cette ville, dans une occasion comme celle-ci. C'est une *Lettre sur l'Office de Bibliothécaire* adressée à *Monsieur Enguel, Bibliothécaire à Berne*.

Le destinataire est le patricien bien connu Samuel Engel, l'érudit bibliophile auquel notre collègue M. Hans Blösch a consacré un charmant opuscule et dont le livre de Paul Pulver nous a fait mieux connaître la multiple activité de magistrat, de géographe, d'économiste et de patriote philanthrope. Il venait de succéder, le 11 juin, dans les fonctions de Bibliothécaire de Leurs Excellences à Albert de Haller, lequel les avait échangées, après les avoir occupées à peine un an, contre celles beaucoup plus éminentes de professeur d'anatomie, de chirurgie et de botanique à l'Université de Goettingue.

L'auteur de la lettre, après avoir félicité Engel, lui fait part de ses remarques sur «l'office honorable» dont il vient d'être revêtu. Elles remplissent presque 20 pages dont nous extrayons ou résumons l'essentiel, en respectant l'orthographe de l'époque:

« Rien ne contribuë plus à l'utilité des Sciences que les Bibliothèques publiques. C'est de ces Trésors que les Particuliers, qui ne sont pas en état d'avoir des Livres rares et de grand prix, tirent des secours pour leurs Entreprises Littéraires. Il en est des Bibliothèques à l'égard des Sciences, comme des Arsenaux pour la Guerre: Quand un Païs serait rempli d'un nombre considérable de

Gens de Lettres,¹⁾ s'ils ne pouvaient recourir dans le besoin aux Bibliothèques, ce serait à peu près comme des Soldats désarmés. »

« Une chose est remarquable. Les Peuples les plus polis et les plus puissans, les Etats les plus florissans, les Rois et les Princes les plus grands ont toujours eu à cœur l'établissement des Bibliothèques destinées à l'usage du Public. Ils ont fait gloire de favoriser les Arts et les Sciences autant qu'il leur a été possible. »

L'auteur en rappelle plusieurs exemples, depuis les Ptolémées jusqu'à Charlemagne, et de divers papes jusqu'à Louis XIV et Pierre-le-Grand. Sur quoi il continue :

« Ce qui peut et doit faire donner à un Prince le Nom de Grand, c'est sans contredit le bien qu'il fait au Genre humain; et l'avantage le plus considérable que les Souverains puissent procurer aux Hommes, c'est de faire fleurir les Arts et les Sciences sans quoi ils diféreraient peu des Brutes. » ...

« Mais pour en venir directement à l'Office de *Bibliothécaire*, dont j'ai dessein de vous parler; je croi qu'il n'est pas nécessaire de vous avertir, que comme tout amas de Livres n'est point une *Bibliothèque*; aussi tous ceux qui ont des Livres ne sont point *Bibliothécaire*. Les particuliers, soit Ecclésiastiques, Médecins, Jurisconsultes, et autres Personnes, qui aiment l'Etude, donnent le Nom de Bibliothèque à l'assemblage des Livres qu'ils possèdent, soit qu'ils soient nombreux ou non. Ce n'est cependant qu'abusivement que l'on se sert de ce terme, pour désigner l'un et l'autre. Il n'y a proprement qu'un grand nombre de Livres, bien arrangés, selon la Matière dont ils traitent, qui puisse être appelé une *Bibliothèque*. Les amas moins nombreux, et où l'on n'a égard, dans leur arrangement, qu'à la seule forme [c'est-à-dire: au seul format] des Volumes, ne méritent que le nom de Recueils ou de Cabinets. Il n'y a donc que des Rois, des Princes, des Républiques, des Communautez et quelques Particuliers opulents qui aient des Bibliothèques. »

« La Charge de Bibliothécaire est un Office des plus honorables dont on puisse charger un homme de Lettres. Les rois, les Princes, et les Républiques qui en ont, leur assignent des honoraires, comme

¹⁾ Cette expression s'entendait alors dans le sens de lettrés et de savants, plutôt que d'écrivains ou gens de lettres au sens actuel.

à toutes les Personnes qui servent le Public. Les Communautés et les Académies ne récompensent pas ceux à qui ils donnent cet emploi. Il y a même des Républiques qui ont des Bibliothèques sans aucun Bibliothécaire en particulier [c'est-à-dire désigné, en titre]: Ce sont quelques Curieux, Ecclésiastiques ou Séculiers qui en ont le soin, plutôt par amour pour les sciences, que pour aucune récompense qu'ils attendent du Magistrat. Ils n'ont que l'honneur et l'avantage de pouvoir étudier, avec bien plus de facilité que ne font les autres Particuliers. »

« Tous ceux qui sont chargés du soin de quelque Bibliothèque ne méritent pas également le nom de Bibliothécaire. Ceux qui se contentent d'en tenir les Clés, pour l'ouvrir et la refermer dans certains jours, et à certaines heures; qui montrent les Livres aux Curieux; qui trouvant les Livres arrangez les tiennent nets, et ne font plus rien après cela: Ces Gens, dis-je, ne doivent être appelez simplement que Gardes de Bibliothèques. Pour donner une juste idée d'un *Bibliothécaire*, il suffira que je fasse deux choses: La première, *de faire connaître ce qu'il doit savoir*; et la seconde, *ce qu'il doit faire*. C'est dans ces deux parties que consiste tout l'Office d'un vrai Bibliothécaire. »

« Un Bibliothécaire doit posséder les langues vulgaires et savantes; tout au moins quelques unes de nos Langues vivantes de *l'Europe*, et les langues *Grèque* et *Latine*. Il est encore mieux quand il joint à cette connaissance celle des Langues Orientales. Il doit être savant dans la Critique; avoir une idée un peu plus que générale de toutes les Sciences; connaître les meilleurs Auteurs sur toutes les Matières; être bien instruit de l'Antiquité Ecclésiastique et profane; savoir discerner, s'il se peut, l'âge et la bonté des Manuscrits et des Diplomes de tous les Païs et de toutes les Langues, au moins de ceux qui sont écrits en Grec et en Latin. Il est obligé de connaître les meilleures Editions et la rareté des Livres, qui ont paru depuis l'invention de l'Imprimerie. Son goût doit être bon, son jugement solide, et enfin il faut qu'il soit quelque chose de plus relevé que le commun des savans. »

« Il est vrai qu'un Bibliothécaire n'est pas obligé de posséder également toutes ces Sciences, ni de savoir en perfection tant de

Langues. Il n'est pas nécessaire, par exemple, qu'il soit habile Géomètre, ou savant Phisicien. »

L'essentiel est qu'il entende bien « l'Antiquité sacrée et profane » et qu'il aît « une exacte connaissance des meilleurs Auteurs et des Manuscrits », c'est par là qu'il peut se rendre le plus utile au public.

Quant à ce que doit *faire* un Bibliothécaire, voici :

Ses occupations sont de deux espèces; l'une regarde la composition d'une Bibliothèque, lorsqu'il s'agit d'en ériger une; l'autre concerne son emploi dans une Bibliothèque déjà toute formée.

« S'il s'agit d'ériger une Bibliothèque,²⁾ il doit d'abord choisir un lieu spacieux, qui puisse contenir dans un seul Vaisseau [c'est-à-dire une seule grande salle] 40. 50. 60 ou 80. Mille Volumes s'il se peut. Les Bibliothèques du *Vatican*, de *Vienne* et d'autres Princes seraient bien plus belles qu'elles ne sont, si on les avait mises dans un seul Vaisseau comme à peu près l'*Ambrosienne* de *Milan*. Si l'endroit est haut, on pratique vers le milieu [de la hauteur] une espèce de Corridor, avec une Balustrade de la même Charpente que les Tablettes des Livres : Ce qui fait comme deux Bibliothèques l'une sur l'autre. »³⁾

Sur quoi suit, en huit ou neuf pages, l'énumération des catégories d'auteurs anciens et modernes, ainsi que des sortes d'ouvrages, dictionnaires, journaux, catalogues, etc., que le bibliothécaire doit tâcher d'avoir, « car il doit faire un bon choix, à moins que l'on ne voulut avoir plus d'égard à la quantité qu'à la bonté des Livres ». L'auteur cite en particulier de nombreux journaux savants avec des remarques qui témoignent autant de l'étendue de ses connaissances que de son discernement.

²⁾ Il est bon de rappeler qu'il n'existait à cette époque, en Suisse, aucun bâtiment de bibliothèque, c'est-à-dire construit pour cette destination. Les bibliothèques étaient logées dans un édifice quelconque; ainsi, à Zurich, dans une église désaffectée.

³⁾ C'est une disposition qu'offrent encore, avec leurs galeries, les hautes salles de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, construites en 1834-1835.

On voit s'exprimer dans ces conseils, appuyés de l'exemple de l'*Ambrosienne*, l'idéal de l'époque qui a créé de si imposantes et fastueuses salles

Après les livres imprimés, l'auteur traite des manuscrits, indique leurs principaux caractères distinctifs aux diverses époques, cite quelques-uns des plus fameux (comme le Codex argenteus des Évangiles, en langue gothique, sur la date duquel il s'est formé une opinion personnelle); il énumère les savants les plus versés dans leur étude, les Mabillon, les Montfaucon, etc. et ajoute, en homme bien averti pour son époque :

« Le parchemin, le Papier, la forme, la reliure, les ornemens qu'on appelle des vignettes; les couleurs des caractères; les Lettres grises; les formes des Points, des Voïelles, des accents, et un grand nombre d'autres particularités semblables servent de marque pour connaître l'âge des Manuscrits et la vérité des Diplomes. »

En rassemblant livres et manuscrits, le bibliothécaire acquerra d'utiles connaissances.

« Il ne lui sera pas difficile, avec un peu de goût, de talent et d'application, de se faire ensuite une bonne Méthode, pour se perfectionner dans les connaissances nécessaires à son Emploi, et pour se diriger d'une manière convenable. »

« Après l'Achat et l'assemblage des Livres, il s'agit de leur arrangement dans la Bibliothèque. »

Le premier rang appartiendra naturellement à la *Bible* et aux *théologiens*; les rangs qui suivent à l'*Histoire* et à la *Philosophie*.

« La *Phisique, ou Histoire naturelle*, doit venir ensuite. C'est cette noble science qui enseigne les secrets de la nature. Ce que la théologie est par rapport à Dieu et à ses Mistères, c'est cela même qu'est la Phisique par rapport à l'Univers, qui est l'image de la Divinité. »

La *Géographie*, avec les *Itinéraires ou relations des voyageurs*, doit être placée après.

de bibliothèque. Il semble toutefois que l'auteur, pour parler comme il le fait de celle de Vienne, l'ait vue avant la merveilleuse construction de Fischer von Erlach, qui date de 1726 et demeure précisément un des plus célèbres modèles du genre. Les conceptions d'alors étaient aussi éloignées que possible du système moderne du « magasin » absolument distinct des salles publiques et des bureaux et dont les étages, de quelque 2 m. 15 ou 2 m. 30 de hauteur, permettent d'atteindre aisément tous les livres avec la main, sans l'aide d'échelles.

« La *Médecine*, remarque-t-il, vu sa nécessité et son utilité devrait tenir le second rang après la religion ou la Théologie, parceque comme celle-ci sert pour l'âme, celle-là est pour le Corps; cependant on peut la mettre si on veut après la philosophie . . . »

« La *Jurisprudence* qui règle le *Tien* et le *Mien*, c'est à dire les diférens dans la Société Civile, vient ensuite, parcequ'après la santé, rien n'importe plus aux Hommes que la sûreté des Biens qu'ils ont acquis ou héritez. »

Les *Mathématiques* et l'*Astronomie* forment l'avant-dernière classe; enfin les *Grammairiens*, *Lexicographes*, *Rhétoriciens*, *Orateurs*, *Poètes*, et une infinité de traités de littérature, le dernier genre, qui est « d'un autre côté le premier ».

« Et comme toutes ces classes renferment une prodigieuse quantité d'ouvrages, un habile Bibliotécaire trouvera facilement le moïen de la subdiviser, suivant la quantité de Livres qu'il aura; et c'est ici un endroit où l'on peut connaître son bon goût. »

« La Bibliothèque étant rangée avec toutes les propriétés possibles, on met sur chaque Armoire, en Lettres d'or, les Titres qui conviennent aux Livres qu'elles contiennent . . . »

« Tout cela étant fait, il ne reste plus qu'à voir de quelle manière un habile Bibliotécaire doit emploïer son tems. Comme chacun a ses inclinations, il est impossible de fixer l'espèce d'étude à quoi il doit s'appliquer. On peut dire cependant, sans crainte de se tromper, que l'aplication la plus utile pour le Public, à laquelle doit s'apliquer un Bibliotécaire, c'est à conférer les anciens Manuscrits avec les éditions imprimées, à examiner les Passages et les Citations des Auteurs, soit *Théologiens*, *Historiens* ou *Philosophes*, et en particulier les *Controversistes*, parcequ'ordinairement ceux-ci, prévenus qu'ils sont, se trompent souvent par ignorance, ou changent les paroles par malice. Il doit donc faire des annotations sur tout ce qu'il trouvera de remarquable dans les Auteurs en ce genre » [donc, critique des textes, recherche et contrôle des sources, dans l'esprit de la critique historique moderne].

« Un autre soin d'un bibliotécaire c'est de mettre au jour et d'éditer les auteurs qui n'ont jamais paru ou que l'on croit perdus. Il peut enfin faire, dans la publication de catalogues, d'ouvrages

bibliographiques et d'autres travaux, un usage excellent de ses connaissances . . . »

« Enfin, l'Office de Bibliothécaire, conclut notre auteur, est un sujet qui pourrait fournir des volumes entiers. Hottinger en a composé un, intitulé: *Bibliothecarius quadripartitus*, qui est assés bon. Mr. *Le Gallois* a donné un *Traité des Bibliothèques*, qui semble tout tiré de Lomeier, *De Bibliothecis*. Mais ma Lettre est déjà trop longue, je ne fatiguerai pas davantage vôte attention . . . »

« Je souhaite en finissant, que vous exerciez le nouvel Emploi que l'on a conféré à votre mérite, aussi longtemps, avec autant d'agrément que vous pouvez le désirez. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur, vôte etc. »

Neuchâtel le 20 Juillet

1736

[Pas de signature!]

Quel est l'auteur de cette lettre anonyme? La première idée qui vient, et la plus naturelle, est que ce doit être un homme du métier, un collègue de celui auquel ces pages sont adressées. On pourrait penser, par exemple, à Baulacre, bibliothécaire à Genève et collaborateur du *Mercure*, si la lettre n'était pas datée de Neuchâtel. Et quel bibliothécaire pourrait-ce être en cette ville, sinon celui de la Bibliothèque de la Vénérable Classe (l'actuelle Bibliothèque des pasteurs), la seule qui existât alors dans la cité néocomienne? — C'était à cette époque Jean-Louis Choupard, pasteur de la ville, qui fut le premier bibliothécaire de la Classe, de 1703 jusqu'à sa mort en 1740. On possède encore le livre de comptes de la Bibliothèque, où l'on peut suivre sa gestion . . . Choupard a rédigé d'assez nombreux articles pour le Dictionnaire de Moreri et laissé divers manuscrits d'ordre historique ou religieux. D'ailleurs, un curieux passage de la lettre, et que nous n'avons pas encore cité, montre son auteur particulièrement informé de ce qui se passait à la Bibliothèque de la Classe. C'est le suivant :

« Si vous ne désapprouvés pas mes Observations sur l'Office de Bibliothécaire, je pourrai dans la suite en donner quelques unes concernant les cabinets de raretez. En attendant j'ai crû devoir vous apprendre que M. Charles Frederich de Merveilleux, capitaine

commandant au Régiment Suisse de *Karer*, au service de la *Marine* pour S.M.T.C. a fait récemment un Présent de quelques Curiositez de l'Amérique, à la Bibliothèque de la Vénérable Classe de cette Ville. Elles consistent en un grand Calumet de Paix; un Bonnet de Guerre, de peau, orné de plumes et de houpes de poil, teint en rouge; un Hausse col d'écaille de tortue, à l'usage des Indiens, qui ont voulu imiter ceux de nos Officiers de l'Europe; une portion de la queue d'un serpent sonnette; une masse de Cire verdâtre, tirée d'un fruit d'un arbre du Mississipi; une petite figure d'un animal, nommé *Agouti*, fait par des Indiens du Mexique, de cette pâte d'argent que Frezier appelle Pignes. Il avait aussi envoyé, il y a environ un an, le crane entier d'une Vache Marine, où l'on voit les deux grosses dents, sortant de la Machoire supérieure, qui ressemblent à l'Yvoire. »

« Mr. Bosset *de la Rochette*, avait donné un an auparavant à la même Bibliothèque une Peinture Chinoise, sur une espèce d'étoffe de soie, colée sur un long Rouleau de très beau Papier, où il y a plusieurs lignes de Caractères Monogrames, à l'usage de cette Nation. »

Ce passage évoque de façon savoureuse, dans sa précision descriptive, l'époque surannée et charmante où les bibliothèques étaient en même temps des cabinets de curiosités, dans les hautes salles desquelles s'offraient aux regards des visiteurs des bêtes empaillées et des objets exotiques aujourd'hui réservés aux musées d'histoire naturelle et aux collections ethnographiques. Des détails si circonstanciés sembleraient au premier abord confirmer l'attribution de la lettre au bibliothécaire de la Vénérable Classe. Mais, en dehors des questions religieuses et théologiques, Choupard ne s'est guère occupé que d'histoire nationale et locale. Son horizon paraît avoir été assez borné. La lettre à Engel témoigne au contraire de connaissances si diverses et si étendues et de relations telles qu'on ne peut, à la réflexion, l'attribuer qu'à cet encyclopédique Bourguet lui-même — lequel a écrit dans le *Mercur* bien d'autres articles non signés et dont l'insatiable curiosité ne pouvait manquer de s'intéresser à ce qui se passait à la Bibliothèque de la Classe. Nous savons qu'il était en relations scientifiques avec

Mr. Bosset, l'un des donateurs mentionnés. Et ce n'est que Bourguet, grand voyageur et principal rédacteur de la *Bibliothèque italique* (où Cramer, Calandrini, Seigneux de Correvon et Loys de Bochat furent ses collaborateurs) qui pouvait écrire (page 80): « Etant en Italie, je vis chez M. Bernard Trevisano, noble vénitien, le Bibliothécaire de S. A. E. Palatine . . . »

Il est à remarquer enfin qu'Engel, qui possédait des vignes dans la principauté de Neuchâtel, à Boudry, où il séjournait ordinairement à l'époque des vendanges, était en bonnes relations personnelles avec Bourguet, qu'il avait déjà correspondu au *Mercur*⁴⁾ et que les éditeurs de celui-ci attachaient un grand prix à la collaboration du bibliothécaire de Leurs Excellences, quel que fût le titulaire, comme il ressort de leur lettre du 20 février 1736 à Albert de Haller et de celle de d'Ivernois du 21 mars au même.⁵⁾ Tout cela explique bien un hommage littéraire de Bourguet au nouveau bibliothécaire.

Mais nous n'en sommes pas réduits à des suppositions. Les papiers de Bourguet ont été en partie conservés. Ils se trouvent à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel et contiennent une pièce qui tranche la question, en justifiant d'ailleurs l'attribution que Jeanneret et Bonhôte (dans leur *Biographie neuchâteloise*) avaient faite de l'article du *Mercur* à Bourguet: c'est une épître (ou plus exactement la copie autographe d'une épître) de ce dernier, précisément relative à l'office de bibliothécaire. Seulement, à notre surprise, elle porte un autre millésime et le nom d'un autre destinataire. Datée de Venise en 1713, soit de 23 ans plus ancienne, elle est adressée non au bibliothécaire de Berne, mais à un lettré italien, l'«illustissime» abbé Giuseppe Signoretti (ou Signorelli?), à Venise, qui lui avait demandé de lui expliquer ses sentiments sur ledit office.⁶⁾

⁴⁾ Voir sa lettre sur la jonction de l'Amérique avec l'Asie dans le numéro d'octobre 1735, et la réponse à Bourguet dans le *Mercur* de février 1736.

⁵⁾ Lettres conservées à la Bibliothèque de la ville de Berne.

⁶⁾ Les recherches obligeamment faites, à notre demande, par les Archives d'Etat de Venise au sujet dudit abbé n'ont malheureusement apporté aucune lumière sur sa personne et ses relations avec Bourguet.

Si on la compare avec celle parue dans le *Mercur*e de 1736, on se rend compte immédiatement que la seconde est une nouvelle rédaction de la première, et, si l'on peut dire, une « nouvelle édition augmentée », adaptée à sa nouvelle destination.

L'auteur a retranché certains passages surtout de caractère personnel, comme ceux relatifs à son correspondant vénitien, à Leibnitz, à LeClerc et à sa propre personne. En revanche, ayant revu et mis au point tout son texte, il y a fait non seulement de nombreuses corrections de forme, mais des adjonctions importantes qui concernent principalement les ouvrages nouveaux (c'est-à-dire parus depuis 1713), la Bibliothèque de la Vénérable Classe et la personne d'Engel. Ces adjonctions représentent presque 5 pages. C'est dire que la lettre est presque d'un quart plus étendue que la première.

Dans l'une d'ailleurs, aussi bien que dans l'autre, Bourguet fait preuve d'une information étendue et de connaissances bibliographiques d'autant plus remarquables qu'il n'était pas du métier et qu'il assure à l'abbé Signoretti avoir « tiré de la mémoire » tout ce qu'il lui écrivait, n'ayant pu avoir recours à ce qu'il appelait sa « petite bibliothèque » qui était à Neuchâtel.

Il faut admirer aussi la haute idée qu'il se faisait du bibliothécaire, dont il exigeait une activité pleine d'initiative et auquel, nous l'avons vu, il assignait un rôle scientifique important, notamment dans la critique des textes. Pourtant sa conception, quelque flatteuse qu'elle fût, nous paraît aujourd'hui, sinon étroite, du moins curieusement limitée.

Si grand esprit qu'il fût, il était de son temps, nous voulons dire d'un temps où les bibliothèques, réservées à un petit nombre de personnes, à une aristocratie intellectuelle et sociale, étaient de caractère essentiellement théologique et historico-philologique, ou inspirées d'un idéal d'universalité très éloigné de la division actuelle du travail et de son extrême spécialisation en tous domaines. Les bibliothécaires n'étaient point encore des professionnels et n'eussent pas songé à former des associations. Aussi Bourguet, s'il paraissait dans cette assemblée, serait-il bien étonné de voir de nos jours les bibliothécaires organisés et de constater que

notre confrérie se compose de représentants non seulement des bibliothèques scientifiques et universitaires, mais de bibliothèques d'administrations publiques, d'archives économiques, d'écoles techniques ou d'arts et métiers, d'entreprises industrielles et commerciales, d'œuvres sociales, et de bibliothèques populaires qui portent le livre jusque dans les usines, les campagnes, même dans les casernes, les hôpitaux et les prisons.

Oui, il serait très étonné, mais fort intéressé de voir l'énorme et continuel développement de notre champ d'activité. En présence des besoins nouveaux et multiples qu'engendrent la démocratisation de la lecture et la nécessité croissante de documentation précise dans toutes les branches de l'activité humaine, il répéterait certainement et accentuerait encore ce qu'il affirmait il y a deux siècles :

Sans ces arsenaux que sont les bibliothèques, nous serions à peu près comme des soldats désarmés. Une Cité soucieuse du bien public ne saurait trop favoriser les bibliothèques.

Puisse Neuchâtel — ma ville natale — s'inspirer sur ce point des idées d'un de ceux qui l'ont le plus honorée et que son épitaphe appelait avec raison une des gloires de la cité : « Neocomi decus ».

Bern. Schweizerische Landesbibliothek

Die Fräulein Monique *Florinetti*, Vreni *Rüetschi*, Annemarie *Schüepp* haben ein Volontariat an der Landesbibliothek gemacht. Die Fräulein Irène *Lauterburg* und Selina *Schmid* sind gegenwärtig als Volontärinnen tätig.

Stellengesuche — Demandes de place

Frl. *Hedwig Aebly*, von Ennenda (Zürich 6, Bionstr. 11), geb. 1915, protestantisch. Dr. phil. (romanische Philologie). Muttersprache: Deutsch. Französisch, Kenntnisse im Italienischen und Englischen. Maschinenschreiben, Stenographie. Volontariat in der Zentralbibliothek Zürich (1 Jahr) und an der Bibliothek der Pestalozzigesellschaft (7 Monate). Sucht Beschäftigung vorzugsweise in einer wissenschaftlichen ev. auch in einer Volksbibliothek.

Ludwig Lauber, von Winterthur (Winterthur, Grünenstrasse 4), geb. 1900, christl.-kath. Banklehre, kaufmännische und buchhändlerische Praxis, Bibliotheksvolontariate in Luzern, Winterthur und Zürich. Zeugnis der Vereinigung Schweiz. Bibliothekare. Tätigkeit bei der Zentralstelle für soziale Lit. in Zürich. Muttersprache: Deutsch; andere Sprachen, perfekt: Englisch, Französisch, Italienisch; gute Kenntnisse im Russischen, Griechischen, Lateinischen. Maschinenschreiben, Stenographie, Buchhaltung. Sucht Beschäftigung in wissenschaftlicher, Verwaltungs- oder Werkbibliothek.